



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

Arrêté n° 2009-11-0838

portant autorisation de destruction d'œufs et de nids de l'espèce Larus michahellis (goéland leucophée)

Le Secrétaire Général de la Préfecture, chargé de l'administration de l'Etat dans le Département de l'Aude

VU la directive n° 79/409/CEE du 2 Avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, et notamment son article 9,
VU le code de l'environnement et notamment des articles R 211-1 à R 211-11 ;
VU l'arrêté du 17 avril 1981 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, notamment son article 2 ;
VU la demande de la commune de Gruissan ;
VU l'avis du conseil national de la protection de la nature ;
CONSIDERANT les risques qu'occasionnent les goélands leucophée pour la santé et la sécurité publique sur la commune de Gruissan ;
CONSIDERANT qu'il n'existe pas d'autre moyen pour prévenir les nuisances occasionnées par les goélands leucophée ;

ARRETE :

ARTICLE 1

La commune de Gruissan est autorisée à procéder à des opérations de stérilisation des œufs de goélands leucophée pour les saisons 2009, 2010 et 2011 .

ARTICLE 2

Les opérations de stérilisation des œufs seront menées sur les sites urbains de la commune de Gruissan et l'îlot du Grazol, et coordonnées par Ligue pour la Protection des Oiseaux - délégation de l'Aude.

ARTICLE 3

Un compte rendu détaillé des opérations de destruction et un suivi de leurs effets à l'issue de chaque saison, ainsi qu'une synthèse finale, seront communiqués au Préfet de l'Aude.

ARTICLE 4

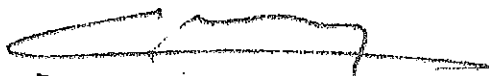
Cette autorisation sera présentée à toute réquisition des services de contrôle.

ARTICLE 5

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de gendarmerie, les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage, le Maire de GRUISSAN, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Carcassonne, le

Le Secrétaire Général de la Préfecture
chargé de l'administration de l'Etat dans le Département de l'Aude


Pascal ZINGRAFF